

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 13 mars 2026

DE_004BIS_2026

Finances - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Membres en exercice : 22

Date de la convocation : 06/03/2026

Présents votant : 13

Treize mars deux mille vingt-six à 14h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle Salle Daniel Leroux de LOISY-SUR-MARNE sous la présidence de Daniel FONTAINE

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre BOUQUET, Pascale CHEVALLOT, Olivier DELCOMBEL, Denis DEMARCHE, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Sylvain VALOTA

Présents non votant : Charles DE COURSON, Brigitte HANSE

Représentés : Virginie SIMMONET représentée par Carine GUILLEMIN

Excusés : Eric CHAVEROU, Christelle COLSON, Hugues GERARDIN, François GSELL, Claude GUICHON, Dominique HAUTEM, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Clément ROLLOT, Pascal TRAMONTANA

Absents : Murielle ARMANETTI, Bernard AUBRY, Cédric CHEVALIER, Corinne DAHERON, Jacky DESBROSSE, Thibaut DUCHÊNE, Pascal ERRE, Sébastien MIRGODIN

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROYER

Objet : Finances - Approbation du Compte Financier Unique 2025 - DE_004BIS_2026

Le Compte Financier Unique reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Syndicat Mixte ADEVA Pays vitryat de l'exercice 2025.

Le comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu la délibération du comité syndical en date du 14 avril 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu la délibération 003/2025 du 14 mars 2025 instaurant la mise en place du Compte Financier Unique au sein du syndicat mixte

Vu que les écritures du Comptable pour l'exercice 2025 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur,

Considérant que le compte de l'exercice clos 2025 peut être constaté,

Date de transmission de l'acte: 18/03/2026
Date de reception de l'AR: 18/03/2026
051-200061083-DE_004BIS_2026-DE
A G E D I

Propose :

- D'adopter le compte financier unique 2025 du budget du Syndicat Mixte comme suit :

Exécution budgétaire Exercice 2025						
	Fonctionnement		Investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réalisées	289 090,87 €	328 912,98 €	33 373,38 €	1 302,00 €	322 464,25 €	330 214,98 €
Restes à Réaliser (RAR)	0	0	56 940 €	0	0	0

Résultat Exercice 2025						
	Fonctionnement		Investissement		Cumul	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice		39 822,11 €	32 071,38 €			7 750,73 €
Résultats reporté N-1		599 477,24 €		4 545,45 €		604 022,69 €
Résultat de clôture		639 299,35 €	27 525,93 €			611 773,42 €
Résultat avec RAR			56 940 €			554 833,42 €

- **Autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

🔑 DÉCISION

🔑 Après en avoir délibéré, sans la présence de Monsieur Daniel FONTAINE Président du Syndicat Mixte Adeva, et sous la présidence de M. Jean-Pierre BOUQUET, le Comité Syndical approuve à l'unanimité :

- Le compte financier unique 2025 du budget du Syndicat Mixte tel que présenté ci-dessus et donne quitus à la gestion de l'exercice 2025
- Et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré à la (au) Salle Daniel Leroux de LOISY-SUR-MARNE

Le 13 mars 2026

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Date de transmission de l'acte: 18/03/2026
Date de réception de l'AR: 18/03/2026
051-200061083-DE_004BIS_2026-DE
A G E D I